

Conseil d'administration
20 juin 2024



AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Approbation du compte de gestion

Délibération n° CA-2024-01

Date de convocation : 6 juin 2024

Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents :

GINESY Charles-Ange, BARENGO-FERRIER Martine, DUQUESNE Céline, GRANDBOUCHE Thierry, KONOPNICKI David, SALOMONE Anthony

Suppléant présents :

BERNARD Yannick, BERTOLOTTI Nicole, BRUNO Philip, PIAZZA Cyril

Pouvoirs :

DAVID Jean-Paul à Charles Ange GINESY

Titulaires absents :

BECK Xavier, CASTEL Raoul, CHANTREAU Olivier, LAVAGNA Maurice, LOMBARDO Gérald, PAGANIN Michèle, ROSSI Michel, SATTONNET Anne, TRABAUD Dominique

Secrétaire de séance :

DUQUESNE Céline

Le quorum étant atteint ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1 ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes ;

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion a été dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Conseil d'administration
20 juin 2024



Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter le compte de gestion présenté par le comptable public du budget de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes pour l'exercice 2023 dont le document est joint en annexe. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Nombres d'administrateurs présents ou représentés :

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

Nice, le 20 juin 2024

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale
des Alpes-Maritimes,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it near the right end, and some smaller scribbles below.

Charles Ange GINESY

Conseil d'administration
20 juin 2024

COMPTE DE GESTION	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires total	1000,00 €	1 352 395,00 €	1 353 395,00 €
Titres de recettes émis	500,00 €	584 455,55 €	584 955,55 €
Réduction de titres		353,00 €	353,00 €
Recettes nettes	500,00 €	584 102,55 €	584 602,55 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	5000,00 €	738 944,88 €	743 944,88 €
Mandats émis		541 739,33 €	541 739,33 €
Annulations de mandats		1,00 €	1,00 €
Dépenses nettes		541 738,33 €	541 738,33 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent (d-h)	500,00 €	42 364,22 €	42 864,22 €
Déficit (h-d)			